

**N°ADM/2026/21**

**Département de l'Yonne**

**Communauté de Communes  
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	26 mars 2026	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	26 mars 2026	Effectif légal : 50 En exercice : <b>50</b> Présents : <b>50</b> Votants : <b>50</b>

**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2026**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salons de l'Hôtel de ville, à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS : 50**

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Jérôme THOMAS, Philippe PETIT, Julie CARRA, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLÉ, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Catherine JOCHMANS-MORAINE, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LÉBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Francis BOURSIN, Virginie MARINELLI, Alvaro FERNANDES, Eddy BEVRE, Yann LOISEAU, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELJ, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

**ABSENTS ET EXCUSES : 0**

Le quorum ayant été constaté

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**

**Objet : Attributions déléguées au président**

ADM/2026/21

Conseil Communautaire du  
1er avril 2026

**OBJET : Attributions déléguées au président par le conseil communautaire**

**VU** l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le conseil communautaire de déléguer au président une partie de ses attributions, à l'exception de certaines matières précisément définies ;

**VU** la délibération ADM/2026/08 du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant élection du président de la communauté de communes du Jovinien ;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place d'une telle délégation doit permettre d'apporter davantage de souplesse au fonctionnement de la communauté de communes ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil communautaire donne délégation au Président pour la durée du mandat ;

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré,**

**Pour : 47**

**Contre : 0**

**Abstentions : 3 (Vincent HAMELIN, Jacky LEBOEUF, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU)**

**-DÉCIDE** d'attribuer au Président, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédure adaptée de travaux, fournitures et de services ainsi que les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer, à cet effet, les actes nécessaires, dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée de 12 ans au plus ;
- Souscrire les contrats de maintenance du matériel et des installations de la CCJ ;
- L'exercice d'actions en justice au nom de la communauté de communes ou la défense de la communauté de communes dans les intentions intentées contre elle ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 1 000 000 € ;

**-AUTORISE** le président, ou son représentant dûment habilité à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET

Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

